

COMMUNE DE LE FALGOUX

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

RESUME NON TECHNIQUE

Département du Cantal

Approbation par la Mairie :
le :

Approbation par le Préfet :
le :

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. CADRE JURIDIQUE	4
2. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLU	4
DESCRIPTION SOMMAIRE DU TERRITOIRE	5
1. DEMOGRAPHIE ET HABITAT	6
2. ECONOMIE ET EQUIPEMENTS	7
3. AGRICULTURE	9
4. VOIRIES ET RESEAUX	10
5. MILIEU PHYSIQUE	11
6. MILIEUX NATURELS	12
7. RISQUES, NUISANCES ET AUTRES SERVITUDES	12
8. PAYSAGES	13
9. TISSUS BÂTIS EXISTANTS	13
10. ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	13
11. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	14
BILAN DE LA CARTE COMMUNALE EXISTANTE.....	15
SYNTHESE.....	17
OBJECTIFS CHIFFRES ET JUSTIFICATIONS	19
1. OBJECTIFS COMMUNAUX	20
2. PROGRAMMATION	20
3. SECTEURS DE DEVELOPPEMENT	22
4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS CADRES.....	24
5. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE PAR ZONE CONSTRUCTIBLE NOUVELLE	25
6. EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR LES SITES NATURA 2000	30
7. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DE LA CARTE COMMUNALE	33
8. CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN	35

PREAMBULE

Le résumé non technique permet de comprendre de manière synthétique les éléments constitutifs des différentes parties du rapport de présentation. Il s'agit de présenter les principales caractéristiques du territoire de la commune ainsi que les enjeux identifiés, puis d'expliquer succinctement le projet de la collectivité.

1. CADRE JURIDIQUE

Conformément à l'article L.161-1 du code de l'urbanisme, « La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.

Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat. ».

L'article L.161-4 du code de l'urbanisme explique que : « La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :
1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) A des équipements collectifs ;

b) A l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;

c) A la mise en valeur des ressources naturelles ;

d) Au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages.

Les constructions et installations mentionnées aux b et d du même 2° sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. ».

2. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLU

La commune du Falgoux est située au coeur du département du Cantal (15). Elle est l'une des 4 communes qui se partagent le Puy Mary avec Le Claux, Lavigerie et Mandailles Saint Julien.

Elle est dotée d'une carte communale approuvée le 24 janvier 2006.

Par délibération en date du 22 mars 2019, le conseil municipal a prescrit la révision de cette carte communale. Cette révision vise en particulier à créer un parcours ludique porté par la communauté de communes du Pays de Salers sur le site du Pont des Eaux.

Elle est également l'occasion de redéployer des zones constructibles qui ont vu une urbanisation très limitée dans les dernières années.

Cette démarche appelle également une qualification nouvelle du développement de la commune dans le cadre des dernières dispositions législatives.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU TERRITOIRE

Le département du Cantal se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Parc des Volcans d’Auvergne (massif volcanique) occupe une majorité du département avec plusieurs sommets. Le plus élevé est le Plomb du Cantal à 1855 mètres alors que le Puy Mary, le sommet qui tangente la commune du Falgoux s’élève à 1787 mètres. Plusieurs rivières partent de ces sommets et forment des vallées.

Localisée au milieu nord du département, la commune se situe loin des axes de circulations principaux, à savoir la D922 reliant Aurillac à Bort-les-Orgues sur le côté Ouest, et la D3 partant de Saint-Flour à Bort-les-Orgues sur le versant est.

L’absence de voie nationale (RN) ou d’autoroutes rappelle que le département du Cantal est un territoire principalement rural.

La commune du Falgoux correspond à la partie haute de la vallée du Mars qui commence pratiquement au Puy Mary. L’urbanisation est située dans la vallée, principalement au Nord du Mars, alors que les franges correspondent à des pentes marquées, emboisées pour les versants Nord.

Le bourg est implanté sur la partie Nord du territoire communal, ainsi que l’ensemble des hameaux significatifs. Le Sud de la commune, se situe à environ 1500 mètres d’altitude. Il correspond au Cirque du Falgoux. Le cours d’eau ‘Le Mars’ passe en fond de vallée, reliant le Nord au Sud.

1. DEMOGRAPHIE ET HABITAT

La commune Le Falgoux connaît une baisse de sa population depuis plus d’un siècle.

418 habitants peuplaient la commune en 1968 contre seulement 124 habitants en 2016, soit une baisse d’environ 70% en moins de 50ans.

Ce déclin démographique s’explique par une variation annuelle de population négative. Depuis 1968 jusqu’à 2010, les soldes migratoires et naturels sont négatifs : les habitants partent de la commune et les décès sont supérieurs aux naissances.

Sur la période 2010-2015, les décès représentent un taux de 27,6 pour mille (niveau élevé) et les naissances seulement 1,5 pour mille (niveau très bas). La répartition de la population par classes d’âge montre que plus de 58% des gens ont plus de 60 ans. Cette tendance affirme le caractère âgé, et vieillissant, de la commune.

Néanmoins, sur la période 2010 à 2015, on observe un solde migratoire en légère hausse (+0,3%). Alors que le solde naturel est fortement négatif (-2,6%).

L’évolution du nombre de logement depuis 1968 est relativement stable en très légère augmentation, passant de 196 unités à 229 en 2015.

Le nombre de résidences principales est en diminution passant de 130 unités en 1968 contre seulement 75 en 2015. A l’inverse, le nombre de résidences secondaires a fortement augmenté entre 1968 et 2015 pour atteindre 141 logements et représenter environ 61 % du nombre total de logements.

Le desserrement des ménages a été spectaculaire sur la commune, la taille moyenne des ménages sur la commune passant de 3,2 en 1968 à seulement 1,7 en 2015.

L’arrivée souhaitée de nouveaux ménages (avec enfants) pourra compenser une part du desserrement à attendre du fait du vieillissement de la population. Néanmoins, En 10 ans, il y a eu une seule construction neuve identifiée.

2. ECONOMIE ET EQUIPEMENTS

L'économie de la commune se concentre principalement dans le bourg et au sein des exploitations agricoles présentes. Le nombre de commerces est remarquable dans le centre-bourg pour une commune de cette échelle.

Les commerces s'appuient en particulier sur l'activité touristique ; leur concentration dans le centre bourg apparaît déterminante dans son attractivité et son animation. De plus, une agence postale communale est située au rez de chaussée de la Mairie

Plusieurs facteurs déterminent Le Falgoux comme une commune touristique privilégiée avec la présence de nombreux hébergements (hôtel, camping, gîtes...).

De façon générale, l'économie touristique de pleine nature (hiver comme été) est un atout pour la commune avec la présence notamment du site « Le Pont des Eaux » qui est amené à se développer (projet de parc de loisirs nature).

A noter, sur la commune du Falgoux, la présence d'un camping de 24 emplacements et d'un hôtel de 11 chambres qui apportent une offre en hébergement intéressante en plus des nombreux gîtes présents sur le territoire communal.

L'offre d'activités

Face à la richesse et à la beauté de ses paysages, le territoire offre des itinéraires de randonnée balisée. Selon les circuits, les distances, les temps de parcours et la difficulté sont variables.

Le territoire intercommunal possède 2 stations de ski de fond, 2 centres équestres et 1 plan d'eau. Ces supports favorisent les activités de nature (équitation, activités autour de l'eau).

A souligner la présence de la station de sports d'hiver à Pont des Eaux au sud de la commune du Falgoux, qui offre plusieurs pistes de ski de fond / raquettes et un espace de luge en plein cœur de la forêt.

L'offre touristique culturelle et patrimoniale

Au cœur du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne, sur les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, le territoire abrite un patrimoine naturel exceptionnel de volcans.

Il offre des paysages remarquables et variés, au travers desquels les cours d'eau Le Mars, de la Santoire, L'Aspre, ... côtoient les falaises et le patrimoine bâti culturel abondants.

Ces informations qui suivent sont issues du site salers-tourisme.fr.

Le Puy Mary est le point culminant du territoire à 1 787 mètres.

Aux reflets de son patrimoine culturel, le territoire du Pays de Salers propose plusieurs châteaux, musées et maisons thématiques qui rappellent l'héritage historique. Certains sont accessibles au public et apportent un complément à l'offre touristique.

De plus, en dehors de ces principales attractions, des acteurs privés portent des projets bénéfiques au tourisme : transformations de bâtiments agricoles en gîtes, transformations de produits et vente directe, etc...

Le projet de Parc de Loisirs Nature et Forêt au Falgoux

La Communauté de Commune du Pays de Salers porte un projet de Parc de Loisirs Nature en forêt sur la commune du Falgoux. Ce nouveau pôle d'attraction touristique est tourné vers l'activité de loisirs. Localisé dans la vallée de Mars, au sein de la forêt du Falgoux, le site se situe au « Pont des Eaux ». Le site est bien situé par rapport aux flux touristiques puisqu'il est sur l'axe Salers / Puy Mary. Le projet a pour but de faire découvrir l'univers forestier de manière ludique et originale. Il viendra apporter une offre d'activité complémentaire avec l'offre existante sur ce lieu stratégique. Puisque les habitants et les visiteurs viennent déjà voir la cascade du Biaguin, faire de la randonnée, pratiquer du VTT, se balader dans la forêt, faire du canyoning et en saison d'hiver, le Pont des Eaux est une station de ski.

En plus de la création du parcours ludique, le site sera aménagé pour le rendre fonctionnel en créant de nouvelles activités gratuites possibles sur place : Stationnements, pique-nique, circuit de randonnée ...

Le parc de loisirs pourrait comprendre plusieurs espaces :

- Un espace de type « Parabout » (jeux de filets)
- Un espace accro-branches (jeux et tyroliennes)
- Un parcours ludo-artistique (jeux au sol)
- Un bâtiment d'accueil et de services (vente de produits)
- Un espace billetterie pour les différentes activités (canyoning, navette vers le Puy Mary, Location de vélo, ...)

La création de ce nouveau pôle d'attraction sur environ +/- 4 hectares apportera de l'attractivité et de la renommée à la commune.



3. AGRICULTURE

Selon le dernier recensement agricole (données Agreste 2010) l'orientation technico-économique de la commune du Falgoux en 2010 est « bovin viande ». On retrouve cette orientation sur la partie haute de la vallée du Mars, où se trouve la commune du Falgoux. En 2010, le cheptel communal atteint **449 unités gros bétail** (UGB). Entre 1988 et 2010, le cheptel en UGB a diminué de plus de 20 %.

Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux dispose d'une superficie agricole utilisée (SAU) de 635 ha. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de plus de 23 %. La diminution de la SAU peut s'expliquer par un relief accidenté de certaines parcelles (fortes pentes non mécanisables) qui sont peu à peu délaissées aux dépens de parcelles plus accessibles (fond de vallée). Une qualité agronomique plus faible peut également expliquer l'abandon de certaines parcelles.

Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune du Falgoux compte 6 exploitations agricoles. Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 80 %. Selon l'INSEE, en 2015, l'agriculture/sylviculture/pêche représente 4 établissements actifs sur le territoire communal, soit 23,5 % des établissements actifs au 31 décembre 2015.

En 2010, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, sur la commune est de 10, soit 7 % de la population communale.

Dans le cadre de cette étude agricole, 3 exploitants ayant leur siège d'exploitation sur le territoire communal ont été sollicités. L'ensemble d'entre eux ont répondu au questionnaire qui nous a permis d'établir des résultats chiffrés. Tous ont été rencontrés individuellement pour affiner leurs projets.

Tous les exploitants agricoles de la commune du Falgoux sont éleveurs.

Sur les 3 éleveurs de la commune, deux sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et 1 à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le périmètre de réciprocité s'appliquant autour des bâtiments d'élevage sont donc variables à l'échelle du territoire communale :

RSD : périmètre de 50m autour des bâtiments d'élevage

ICPE : périmètre de 100m autour des bâtiments d'élevage

Aucun éleveur de la commune ne transforme ou commercialise sa production. Tous font appel à des coopératives ou maquignons pour la vente de leurs bêtes.

Aucune installation de production d'énergie renouvelable n'est en place sur les exploitations rencontrées.

Aucune installation agrotouristique n'est développée.

4. VOIRIES ET RESEAUX

La commune est traversée par des voiries secondaires qui maillent le territoire. Le réseau viaire est essentiellement composé de routes départementales. Ce sont elles qui structurent le territoire et convergent vers le bourg. Elles facilitent l'accès vers les pôles d'équipements proches. Plus de 83% des habitants de la commune possède une voiture et l'utiliser la vie quotidienne (aller au travail, ...). Les habitants sont donc en grande partie dépendants de leurs véhicules personnels. Le co-voiturage est un enjeu du mode de fonctionnement actuel. Il est une alternative à la voiture individuelle et permet de créer du lien entre les usagers.

L'analyse des stationnements fait ressortir la présence de poches sur le centre-bourg. Deux zones spécifiques sont présentes devant la mairie avec 24 places et autour de l'église avec 15 places. Le site de loisirs « Pont des Eaux » possède une zone à vocation de stationnement. Elle peut accueillir environ 50 véhicules. La commune possède de nombreux chemins de randonnée.

Réseau AEP :

La partie eau potable est gérée en régie par la commune du Falgoux. La perte d'eau au sein des réseaux est estimée à 8,32 m³/km/jour.

Assainissement :

La compétence assainissement collectif est gérée par la Communauté de Communes du Pays de Salers. La définition des zones constructibles doit être favorisée au sein des zones desservies par l'assainissement collectif. Il résulte d'un intérêt en matière de salubrité publique.

La commune compte 9 secteurs d'assainissement collectif et 9 stations d'épuration sur les différents hameaux.

Le reste du territoire est en assainissement non collectif.

Réseau électrique :

La commune n'est pas impactée par des lignes à haute et très haute tension, qui sont déclarées d'utilité publique.

Fibre :

L'enjeu numérique est un enjeu important pour l'attractivité du territoire, notamment auprès des personnes connectées. La commune ne possède pas encore la fibre optique. Ce ralentissement numérique peut-être un frein au développement du territoire.

5. MILIEU PHYSIQUE

D'après la carte lithologique simplifiée du BRGM, le sol de la commune est constitué principalement de basaltes et rhyolites, ainsi que de gneiss au Nord de la commune.

Le réseau hydrographique est essentiellement représenté par Le Mars et ses affluents. Seul le ruisseau Le Marinnet ne se jette pas dans le Mars, les deux rivières étant localisées dans deux bassins versants différents.

Le territoire dispose de grands espaces forestiers. L'état écologique du cours d'eau de Mars est moyen.

D'après l'évaluation du SDAGE 2016 – 2021, l'état écologique du Mars est moyen et son état chimique est bon. Ce cours d'eau, au cœur de la commune, n'est soumis à aucune pression significatives. Le cours d'eau du Marinnet, situé au Nord de la commune, est quant à lui en bon état écologique et chimique.

On retrouve 4 captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP) dans les eaux souterraines, sur la commune :

Le captage de Benet

Le captage du bois de Gouillade

Le captage de la Rodde

Le captage de Nérestang ou Liroux

6. MILIEUX NATURELS

La commune est directement concernée par trois sites Natura 2000 : Entre Sumène et Mars, Massif Cantalien et Monts et Plomb du Cantal.

Type	Nom
Site Natura 2000	Le Falgoux est concerné par 3 sites Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • 2 sites liés à la Directive Habitats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre Sumène et Mars : au centre de la commune, situé loin des secteurs habités mais jouxte le camping municipal ○ Massif Cantalien : en périphérie de la commune, ne recoupe aucun secteur habité • 1 site lié à la Directive Oiseaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Monts et Plomb du cantal : recouvre quelques zones habitées de manière peu dense
	L'emprise de ces trois sites concerne plus de deux-tiers de la surface communale.
ZNIEFF de type I	Le territoire communal est concerné par l'emprise de 6 ZNIEFF de type I : <ul style="list-style-type: none"> • Bois de la Brioude • Suc de rond – Le Nègre 6 La Bobée • Falaises du Verdelon • Forêt du Falgoux • Roche de l'Aygue et Suc gros • Puy Mary
	Ces ZNIEFF ne recoupent pas de secteurs habités,, à l'exception de quelques maisons isolées comprises dans la ZNIEFF de la Forêt du Falgoux.
	L'emprise de ces ZNIEFF concerne environ 62 % de la surface communale, essentiellement en périphérie.
ZNIEFF de type II	Le Falgoux est entièrement situé dans la ZNIEFF des Monts du Cantal.
Zones humides	Non.
TVB	Le territoire communal est entièrement concerné par la trame verte et bleu du SRCE adopté en 2015.
	Il n'y a pas encore de SCOT définissant une trame verte et bleu locale.
PNA	La commune est concernée par les Plan Nationaux d'Actions pour deux espèces et un groupe faunistique : la Loutre d'Europe, le Milan royal et les chiroptères.
Espèce patrimoniales	Flore : de nombreuses espèces patrimoniales sont inventoriée sur la commune et les environs proches ; les espèces plus spécifiquement présentes sur la commune du Falgoux sont la Gagée jaune, la Drosera à feuilles rondes, le Lis martagon, le Pavot jaune, le Streptope à feuilles embrassantes, l'Arabette des Cévennes
	Faune : de nombreuses espèces patrimoniales sont inventoriée sur la commune et les environs proches ; les espèces plus spécifiquement présentes ou potentiellement présentes sur la commune du Falgoux sont le Moiré des Sudètes, Apollon, Loutre d'Europe, Hibou Grand-duc, Pic noir, Faucon pèlerin, Milan royal, Bondrée apivore.

7. RISQUES, NUISANCES ET AUTRES SERVITUDES

Il n'y a aucun risque majeur sur la commune.

La commune n'est soumise à aucun plan de prévention des risques.

Aucune nuisance ni pollutions particulières ne concernant la commune.

9 éboulements sont recensés sur la commune.

Le potentiel de risque radon sur la commune est fort.

8. PAYSAGES

Le Puy Mary est le point culminant du territoire. A partir duquel plusieurs vallées sont présentées sous forme d'étoile. La commune de Falgoux est située au sein d'une vallée, en allant vers Mauriac (Vallée du Mars). Le Mars est le cours d'eau qui passe en fond de vallée.

La commune de Falgoux est entaillée par la **vallée de Mars** qui traverse la commune selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest. Le fond de cette **vallée glacière** rassemble la quasi-totalité des milieux artificialisés (routes et urbanisation). Les milieux agricoles, au cœur, se définissent par des prairies bocagères en mosaïque avec des haies champêtres fournies.

Les **versants escarpés** dominent cette vallée glacière et sont ponctués eux-mêmes de hauts sommets. Ils sont en grand partie boisés, tandis que les **planèzes** (plateau bocager d'origine volcanique), occupent les sommets plans. Quelques petites vallées résultant de cours d'eau moins importants creusent versants et plateaux et se déversent dans le Mars.

9. TISSUS BÂTIS EXISTANTS

La commune est constituée d'un bourg centre et de plusieurs hameaux qui se sont développés le long de la vallée du Mars, essentiellement au Nord de celui-ci afin de répondre à des problématiques bioclimatiques tout en restant à proximité de l'eau.

La répartition des unités urbaines est similaire entre les hameaux.

Les habitations anciennes structurent le hameau. Elles présentent une qualité architecturale intéressante.

Les habitations individuelles sont dominantes.

Une grande partie des hameaux abritent également des habitations de type pavillonnaire qui se sont développés au gré des opportunités foncières. Cette urbanisation récente très limitée a profité de la proximité avec des voies routières majeures du territoire (routes départementales 12, 30, 37 ou encore 680). Elle a pris la forme d'opérations isolées. Il n'existe pas de lotissement pavillonnaire sur la commune.

10. ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le site classé des Monts du Cantal (Massif cantalien) a été protégé le 23 octobre 1985.

Il correspond à l'ensemble formé par le massif cantalien sur les communes de Saint Jacques des Blats, Mandailles, Dienne, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Saint Paul de Salers et Saint Projet de Salers.

Sur la commune du Falgoux :

- section AM en entier
- section AN – parcelles 1 à 28 incluses
- section AP – parcelles 44, 45, 48 à 50 incluses
- section AR – parcelles 1 à 25, 27 à 29, 36 à 53 incluses

11. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Selon le PAC de l'état, la commune du Falgoux n'est pas concernée par des servitudes d'utilité publique. RTE n'exploite pas d'ouvrages de transport d'électricité et aucun projet de construction d'ouvrage n'est envisagé à court terme.

En revanche, le diagnostic environnemental a soulevé la présence de captages d'alimentation en eau potable sur le territoire communal. 4 captages d'eau de type souterraine sont identifiés :

- Le captage de Benet
- Le captage du bois de Gouillade
- Le captage de la Rodde
- Le captage de Nérestang ou Liroux

Ces captages font l'objet de périmètres de protection rapprochée actif.

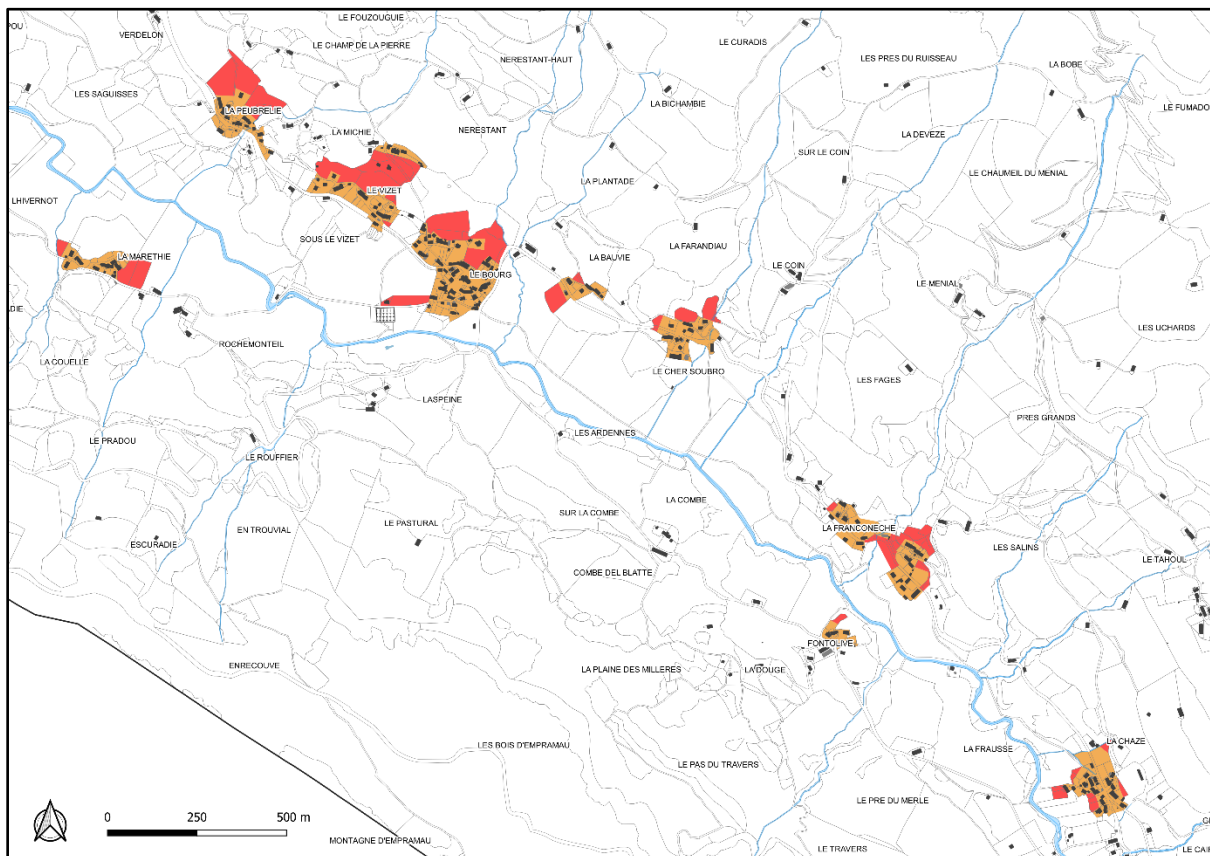
BILAN DE LA CARTE COMMUNALE EXISTANTE

Le tableau suivant présente le potentiel constructible, par hameau, de la carte communale en vigueur :

Nom	Surface (m ²)
La Maréthie	6 466
La Peubrelie	15 950
Le Vizet	19 929
Le bourg	19 742
Laspeine	NC (camping)
La Bauvie	3 650
Le Cher Soubro	4 547
La Franconèche	9 246
Fontolive	576
La Chaze	1859
TOTAL	81 854

Un total de plus de 8ha de potentiel est identifié.

La carte ci-dessous localise ce potentiel :



Avec une seule construction neuve dans les dix dernières années, la commune présente un potentiel constructible très conséquent.

Des secteurs seront déclassés afin d'éviter la consommation d'espace et de reconcentrer l'urbanisation sur les dents creuses et les potentiels de restructuration à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes. A l'inverse, un hameau important comme Le Tahoul n'était pas classés constructible dans la carte communale.

SYNTHESE

Présentation de la commune et intercommunalité	La commune du Falgoux est située en région Auvergne-Rhône-Alpes, plus précisément dans les Monts du Cantal au sein du département du Cantal. Elle est éloignée des axes de circulations principaux
Démographie et habitats	Déclin démographique ancien Part conséquente du nombre de résidences secondaires Plus de 35% des habitations possèdent plus de 5 pièces. Territoire peu attractif : 1 seule construction de résidence principale en 10 ans.
Equipements, commerces, économie	Les équipements et les commerces se concentrent essentiellement dans le centre-bourg (exceptions : Pas de Peyrol, col de Néronne) L'activité économique se résume au tourisme et à l'agriculture La commune peut valoriser un patrimoine naturel, bâti et culturel riche L'hébergement touristique est conséquent : hôtel, gîtes, camping, aire de camping-cars Le projet de parc ludique viendrait compléter l'offre existante et renforcer l'attractivité de la commune sur un site stratégique entre Salers et le pas de Peyrol
Agriculture	Un nombre d'exploitant et une surface agricole utile en baisse L'omniprésence de l'activité d'élevage Un climat et une topographie pénalisant les exploitations De nombreuses appellations de qualité La problématique du loup reste un problème majeur
Voiries et réseaux	Utilisation de l'automobile déterminante sur ce territoire Chemins de randonnée à maintenir et valoriser La commune gère en régie le réseau AEP et possède un assainissement collectif sur l'ensemble des hameaux principaux.
Enjeux environnementaux	Maintenir et améliorer l'état des cours d'eau et des masses d'eau sur la commune. Préserver les espaces naturels et les terres agricoles présentes sur le territoire et ses exploitations agricoles. Encourager le développement des énergies renouvelables sur la commune. La préservation du patrimoine écologique des milieux naturels patrimoniaux La maîtrise de l'extension urbaine Paysages et patrimoine ENJEU 1 : La valorisation des formes traditionnelles du paysage L'accompagnement de la forme urbaine et architecturale au sein des paysages La prise en compte des risques existants La limitation des émissions de GES
Tissus bâtis	La majorité des tissus bâtis du territoire s'implantent dans le fond de la vallée du Mars, essentiellement en rive droite.
Architecture et patrimoine	Intérêt d'une architecture vernaculaire que l'absence de bâtiments récents doublée d'un intérêt touristique a particulièrement préservé dans son contexte
Servitudes d'utilité publiques	Site classé et MH inscrit
Bilan de la carte communale	Faible urbanisation malgré les emprises très conséquentes Faible fonctionnalité au regard de l'attractivité de la commune

OBJECTIFS CHIFFRES ET JUSTIFICATIONS

1. OBJECTIFS COMMUNAUX

La commune de Le Falgoux a lancé la révision de sa carte communale dans la perspective :

- D'une part de permettre la création d'un parcours ludique sur le site du Pont des Eaux, projet touristique d'envergure et assurant une offre complémentaire avec les activités existantes
- D'autre part de redéployer des zones constructibles plus aptes à accueillir des projets que celles définies dans le précédent document

Le projet de carte communale s'établissant dans un nouveau cadre législatif et réglementaire, les zones constructibles sont définies avec un souci de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le projet communal doit tenir compte d'une pyramide des âges défavorable et d'une attractivité limitée pour les résidences principales.

Il faut souligner que le projet de territoire de la commune du Falgoux ne se résume pas à un projet de développement démographique. Il vise également à promouvoir et stimuler l'activité économique, son animation... c'est dans cette perspective que le projet de parcours ludique au Pont des Eaux prend son sens alors même que le site de la commune du Falgoux, et le Pas de Peyrol en particulier, bénéficient d'une forte fréquentation touristique.

Les objectifs de la commune sont donc :

- De promouvoir un regain démographique en redéployant les zones constructibles de la carte communale existante
- De limiter l'impact des extensions urbaines sur les paysages et sur les espaces agricoles et naturels en réduisant les zones constructibles
- De favoriser le développement touristique en positionnant un projet de parcours ludique porté par la communauté de communes au Pont des Eaux, site accueillant déjà des départs de pistes de ski de fond et de randonnées

2. PROGRAMMATION

Le parcours ludique

Le site du Pont des Eaux, s'il est le départ de randonnées, est surtout mis en avant dans la période hivernale avec les pistes de ski de fond.

La création d'un pôle touristique « estival » contribue à donner un usage sur une plus longue plage de temps dans l'année. Cette nouvelle offre crée de l'animation, de l'activité économique et de l'emploi. Elle est portée par la Communauté de Communes sur laquelle rejaillira cette dynamique.

Il faut noter le caractère complémentaire de ce projet entre Salers avec son intérêt patrimonial majeur et son statut de Petite Cité de Caractère, et le Puy Mary / Pas de Peyrol avec ses chemins de randonnée et son grand paysage. Une offre ludique s'associe parfaitement aux activités touristiques proches.

L'évaluation environnementale permet de caractériser la sensibilité du site et de valider les choix opérés. Le parti d'aménagement final devra considérer les enjeux observés dans le cadre de l'étude et de l'évaluation environnementales.

Les zones constructibles

Le territoire du Haut Cantal Dordogne mène l'élaboration d'un SCOT qui vise la définition d'objectifs, au travers de son DOO, à l'échelle de chaque commune. Si le dossier reste en cours d'élaboration, la révision de la carte communale du Falgoux intègre différentes données, notamment en termes de limitation de la consommation d'espace et de production de logements.

Plusieurs paramètres doivent être pris en considération pour définir le projet de développement.

Nombre d'habitants par ménage

Le nombre d'habitants par ménage est de 1,7, ce qui représente un niveau très bas, représentatif, dans le cas du Falgoux, d'une population âgée avec de nombreuses personnes seules.

Compte tenu de la pyramide des âges, ce niveau ne saurait être inversé à moyen terme.

Le scénario de développement considère donc un maintien de ce chiffre.

Tendance démographique

L'évolution démographique sur la dernière période est de -2,3% par an. Cette baisse est destinée à se poursuivre, à nouveau du fait de la pyramide des âges et d'un taux de mortalité induit élevé qui va se maintenir à moyen terme.

Perspectives à moyen terme : 2032

La carte communale vise un objectif à 12ans permettant de mettre en avant des secteurs de développement à moyen terme.

Inversion de la tendance

Suite au redéploiement des zones constructibles, de nouveaux projets sont attendus afin d'accueillir une nouvelle population ou de maintenir des ménages déjà présents.

Si une inversion complète de la tendance démographique paraît inenvisageable, le projet de carte communale porte un scénario intermédiaire.

Même avec une perte de population attendue, le projet communal apparaît relativement ambitieux au regard du passé récent. L'augmentation de population prévue est donc de 17 habitants par rapport au scénario tendanciel, soit 10 logements à produire avec 1,7 habitant par ménage.

Cet objectif de 10 logements à produire peut se répartir de la façon suivante :

- Résorption de la vacance : le niveau de vacance est de 6,1% en 2015 avec 14 logements. Un niveau de 5% est à considérer comme « normal » dans le cadre du marché de l'immobilier. L'objectif est donc de réduire de 3 logements ce niveau de vacance pour descendre sous les 5%. Compte tenu de la dynamique locale, 2 des 3 logements réactivés sont à considérer comme secondaires ou touristiques
- Transformations / changements de destination : le gisement est non négligeable mais difficile appréhender du fait du coût certain induit par des travaux de remise en état de granges imposantes. La proportion de résidences principales est également à relativiser. La production de 0,5 changement de destination par an est retenue, soit 6 sur 12ans avec une proportion de 1/3 de résidences principales. Le chiffre de 2 résidences principales est donc retenu.
- Densification de parcelles déjà construites : compte tenu de la faible attractivité et du faible coût des terrains, aucun objectif n'est fixé quant à la possibilité de construire sur des terrains déjà urbanisés.
- Dents creuses : elles sont réduites en nombre et en dimensions du fait de la densité des tissus bâtis anciens. Ce potentiel peut être réduit à 1 logement au hameau de la Chaze.
- Il resterait une production de 6 logements à prévoir.
La faible urbanisation récente ne donne pas d'indication quant à la densité observable. Une moyenne de 1.200m² par logement est prise en compte dans le calcul, tenant compte du caractère rural du territoire.

Sans sous-évaluer le déficit d'attractivité, le caractère très limité de l'urbanisation dans les dernières années peut également trouver une explication dans une certaine rétention s'étant appliquée à la carte communale existante.

Comme il l'a été indiqué, le coût des terrains constructibles est faible et ne représente donc pas un intérêt déterminant pour des propriétaires. Le niveau de rétention foncière à attendre est donc élevé.

Elle est renforcée par le fait que l'offre en terrains constructibles se situe à un niveau très faible et que la correspondance entre demandes éventuelles et offre apparaît donc particulièrement problématique : si des demandes émergent, rien n'indique qu'elles pourront correspondre aux emprises constructibles définies. Il faut relever que les tissus bâtis significatifs dotés d'une zone constructible sont au nombre d'une dizaine, soit plus que les 6 logements attendus : il n'est même pas possible de prévoir une possibilité de construire supplémentaire par hameau.

Le coefficient de rétention pris en compte est de 2.

Cette répartition reste très indicative compte tenu de l'échelle de la commune.

La consommation d'espace à attendre est donc de $6 \times 1.200 \times 2 =$ environ 1,4ha.

Cette consommation d'espace, malgré un coefficient de rétention élevé, apparaît moindre que l'objectif du SCOT d'une consommation d'espace maximale de 0,17ha par an, soit 2ha sur 12 ans.

La minoration est de 30% démontrant le caractère modéré des extensions urbaines de la carte communale du Falgoux.

Par rapport aux 8,2ha constructibles de la carte communale existante, avec moins 6,8ha, la réduction est de plus de 80%.

3. SECTEURS DE DEVELOPPEMENT

Le redéploiement de zones constructibles vise à privilégier certains principes généraux :

- Impact agricole, paysager et environnemental faible
- Préservation de « glacis » paysagers : respirations entre les villages, écrin en partie basse des villages et autour des bâtiments emblématiques...
- Connexion aux réseaux
- Choix de terrains relativement plats à l'intérieur ou en continuité directe des villages et hameaux : secteur de développement principal à la Chaze

La carte communale existante rendait constructibles de grandes parcelles / emprises en retrait de la RD12. De façon plus pragmatique, la carte révisée réduit les emprises constructibles et les repositionne à proximité de la RD. Les zones constructibles sont ainsi plus accessibles et la consommation d'espace restera limitée.

Les surfaces présentées ici sont indiquées en m².

SECTEURS RESIDENTIELS						
Secteur constructible	CC en vigueur	Supprimé	Conservé	Ajouté	Projet de CC	Comparaison
Le bourg	55 021	19 343	35 604	4 293	39 897	-15 124
Le Vizet	38 955	20 493	18 410	4 772	23 182	-15 773
La Peubrelie	29 549	15 929	13 581	6 873	20 454	-9 095
La Maréthie	15 368	6 457	8 891	0	8 891	-6 477
La Bauvie	8 899	3 645	5 242	0	5 242	-3 657
Le Cher Soubro	18 938	5 350	13 563	0	13 563	-5 375
La Franconèche	33 147	10 243	22 860	321	23 181	-9 966
Fontolive	4 707	575	4 125	0	4 125	-582
La Chaze	22 115	4 112	17 974	5 148	23 122	1 007
Le Tahoul	0	0	0	8 779	8 779	8 779
TOTAL	226 699	86 147	140 250	30 186	170 436	-56 263

AUTRES SECTEURS						
Camping existant	18 695	0	18 695	0	18 695	0
Le Pont des Eaux (projet parcours ludique)	0	0	0	41 366	41 366	41 366
TOTAL	18 695	0	18 695	41 366	60 061	41 366

4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS CADRES

La carte communale du Falgoux intègre les objectifs des documents supra-communaux suivants :

- SDAGE Adour-Garonne
- Loi Montagne
- Label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

De nombreux documents sont en cours d'élaboration/d'approbation ou ont été annulés et ne sont donc pas intégrés :

- SCoT Haut-Cantal-Dordogne
- SRCAE Auvergne
- PCAET
- Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux PDG-DND du Cantal
- SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

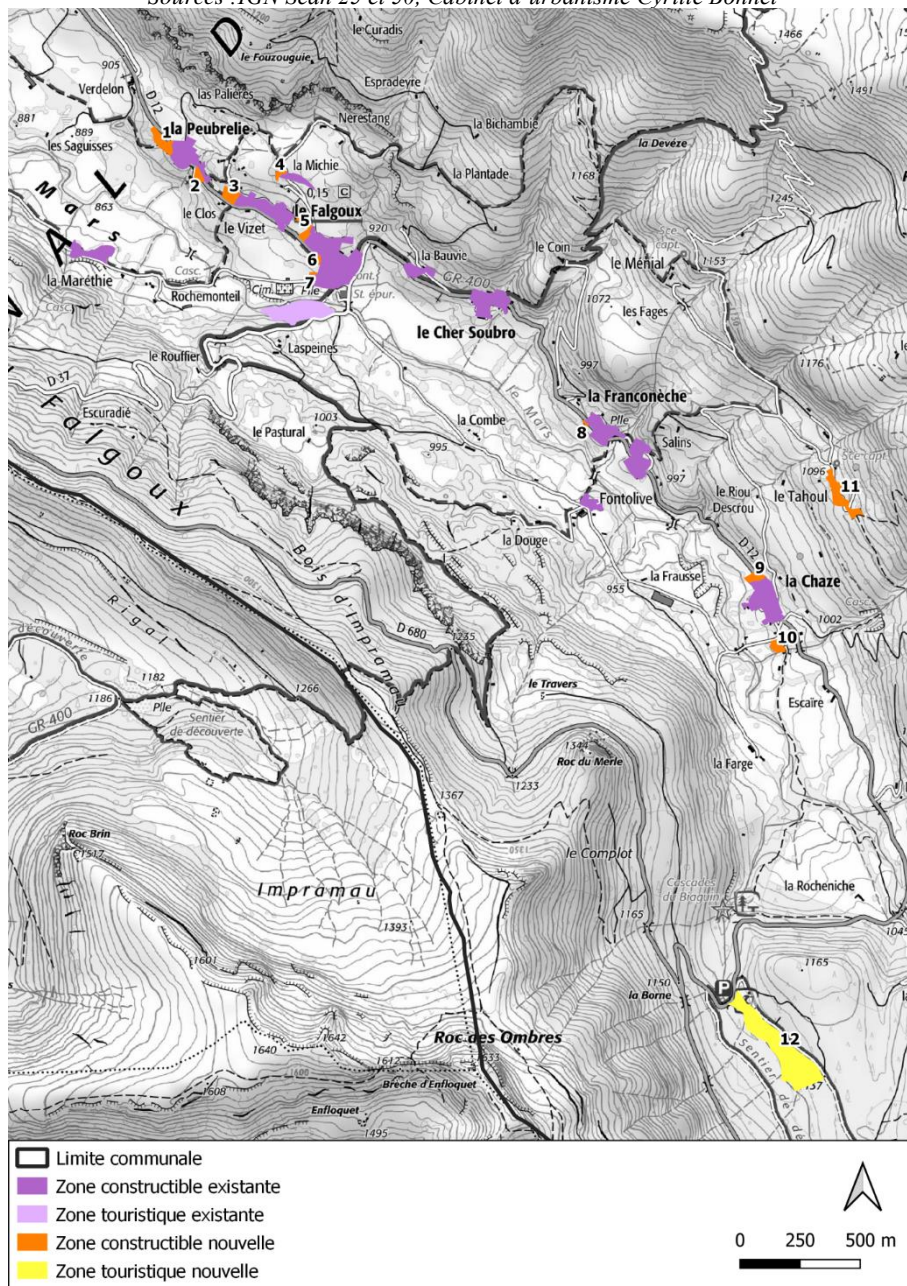
5. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE PAR ZONE CONSTRUCTIBLE NOUVELLE

Chaque zone constructible nouvelle a été analysée afin d’identifier sa sensibilité. Pour chaque thématique (milieu physique et ressources, fonctionnement écologique, paysages et patrimoine, risques et nuisances) un code couleur permet facilement d’évaluer l’enjeu estimé.

Sensibilité	Négligeable	Faible	Moyenne	Forte
		1	2	3

Illustration 1 : Localisation des zones constructibles nouvelles sur la commune du Falgoux

Sources :IGN Scan 25 et 50, Cabinet d’urbanisme Cyrille Bonnet



Les principales évolutions projetées sur le territoire communal concernent les zones constructibles nouvelles qui sont prévues en continuité avec les hameaux existants :

- 1 La Peubrelie nord : 0,49 ha
- 2 La Peubrelie sud : 0,2 ha
- 3 Le Vizet : 0,35 ha
- 4 La Michie : 0,12 ha
- 5, 6 et 7 Le Bourg : 0,27 ha + 0,12 ha + 0,04 ha = 0,43 ha
- 8 La Franconèche : 0,03 ha
- 9 La Chaze nord : 0,27 ha
- 10 La Chaze sud ; 0,24 ha
- 11 Le Tahoul : 0,88 ha

Par ailleurs, deux zones à vocation touristique sont prévues, dont une déjà existante (camping municipal, sans modification d'emprise) et une à créer :

- 12 Le Pont des Eaux (parcours ludique au niveau de la base de ski nordique) : 4,14 ha

Par conséquent, l'expertise suivante porte sur **12 secteurs** : 11 zones urbaines et 1 zone naturelle de loisirs (cf. carte précédente).

Thématique	Description de l'environnement	Sensibilité
1- « La Peubrelie Nord »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage au bord de la route et haie arborée sur environ 70 ml - Bonne exposition côté adret de la vallée 	2
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de ZNIEFF type I, ni de site Natura 2000 ni de zone humide - Pas de couloir trame verte en raison de la proximité de la route 	1
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'un chemin de randonnée (Les Saguisses) - Entrée de hameau, secteur visible depuis la route - Hors site classé - Haies bocagères en lisière 	3
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'une cavité souterraine et de mouvements de terrain en amont 	2
2- « La Peubrelie Sud »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Zone autour de 2 bâtiments, secteur déjà urbanisé qui fait partie du hameau - Pas de ressource agricole ni forestière - Bonne exposition côté adret de la vallée 	1
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de ZNIEFF type I, ni de site Natura 2000 ni de zone humide - Pas de couloir trame verte 	1
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'un chemin de randonnée (Les Saguisses) - Boisements en lisière - Urbanisation déjà existante - Proximité de la route et du hameau - Hors site classé 	2
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'une cavité souterraine et de mouvements de terrain en amont 	2

3 - « Le Vizet »		
Milieu physique et ressources environnementales	- Prairie à côté des maisons, en partie utilisée comme zone de dépôt de matériaux - Pas de ressource agricole ni forestière - Bonne exposition côté adret de la vallée	1
Fonctionnement écologique	- Pas de ZNIEFF type I, ni de site Natura 2000, ni de zone humide - Pas de couloir trame verte	1
Paysage et patrimoine	- Proximité d'un chemin de randonnée (Les Saguisses) - Boisements en lisière - Zone de continuité entre les hameaux de Peubrelie et Vizet, visible depuis la route - Hors site classé	3
Risques, nuisances et autres servitudes	- Sans objet	1
4 - « La Michie »		
Milieu physique et ressources environnementales	Prairie autour des maisons, pas de ressource agricole ni forestière - Bonne exposition côté adret de la vallée	1
Fonctionnement écologique	Pas de ZNIEFF type I ni de site Natura 2000 ni de zone humide - Pas de couloir trame verte	1
Paysage et patrimoine	Eléments arborés en lisière Belle bâtisse déjà existante Zone éloignée de la route départementale - Hors site classé	3
Risques, nuisances et autres servitudes	- Sans objet	1
5, 6 et 7- « Le Bourg »		
Milieu physique et ressources environnementales	- Voirie et zone déjà aménagés autour des bâtiments, pas de ressource agricole ni forestière - Bonne exposition côté adret de la vallée	1
Fonctionnement écologique	- Pas de ZNIEFF type I, ni de site Natura 2000, ni de zone humide - Pas de couloir trame verte	1
Paysage et patrimoine	- Proximité d'un chemin de randonnée (Les Saguisses) - Respiration paysagère entre deux entités du bourg - Zones non ou peu visibles depuis la route départementale, en continuité avec le bourg et le hameau le Vizet - Hors site classé	2
Risques, nuisances et autres servitudes	- Sans objet	1
8 - « La Franconèche »		
Milieu physique et ressources environnementales	- Parcelle avec maison, pas de ressource agricole ni forestière - Bonne exposition côté adret de la vallée	1
Fonctionnement écologique	- Situé en bordure du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal (oiseaux) - Pas de ZNIEFF type I, ni de zone humide - Pas de couloir trame verte	2
Paysage et patrimoine	- Parcelle déjà construite, visibilité depuis la route - Belle bâtisse déjà existante - Hors site classé	2
Risques, nuisances et autres servitudes	- Sans objet	1

9 - « La Chaze Nord »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Voirie et parking, puis pâturage en contrebas - Potentiel agricole : pâturage - Pas de potentiel forestier - Bonne exposition côté adret de la vallée 	2
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Situé en bordure du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal (oiseaux) - Pas de ZNIEFF type I ni de zone humide - Pas de couloir trame verte 	2
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur partiellement aménagé, une haie plantée constitue un écran visuel par rapport à la route. - Hors site classé - Habitation déjà existante et prairie en lisière de l'urbanisation 	2
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet 	1
10 - « La Chaze Sud »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments, parcs et plantations attenants - Pas de potentiel agricole ni forestier - Bonne exposition côté adret de la vallée 	1
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Situé en bordure du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal (oiseaux) - Pas de ZNIEFF type I ni de zone humide - Pas de couloir trame verte - Trame bleue en contre-bas, en limite sud : ru temporaire 	3
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée de ville - Eléments arborés en lisière - Habitation déjà existante 	3
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Ru temporaire en contrebas : risque d'inondation du bas de la parcelle 	2
Points de vigilance : Prévoir une zone de retrait de la zone constructible par rapport au ru.		
11 - « Le Tahoul »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments du hameau et abords proches - Secteur éloigné de la RD - Pas de potentiel agricole ni forestier - Bonne exposition côté adret de la vallée - Un captage AEP se trouve en amont 	2
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Situé en partie en bordure du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal (oiseaux) - Pas de ZNIEFF type I ni de zone humide - Pas de couloir trame verte ni de trame bleue - Une parcelle semi-naturelle du hameau a été exclue de la zone U - Pas d'emprise supplémentaire sur le fonctionnement écologique par rapport à l'état actuel 	2
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments arborés en lisière - Habitations déjà existantes - Secteur partiellement aménagé, une haie plantée constitue un écran visuel par rapport à la route - Hors site classé 	2
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur en pente, risque d'avalanches 	2

12 - « Le Pont des Eaux »		
Milieu physique et ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment existant de la base de ski de fond - Secteur d'exploitation forestière 	3
Fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Situé au sein du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal (oiseaux) et au bord du site Natura 2000 Entre Sumène et Mars - Situé dans la ZNIEFF type I « Forêt du Falgoux » - Présence d'une zone humide et de quelques pieds d'une espèce végétale protégée au niveau régional : le Streptope à feuilles embrassantes - Présence avérée ou potentielle de différentes d'oiseaux protégés au niveau national - Couloir écologique de la trame bleu : le Mars 	4
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Sentier de découverte de ski de fond - Espace forestier naturel d'intérêt - Zone de départ à paysage ouvert, visible depuis la route. Secteur boisé non visible en vue rapprochée ou lointaine - A proximité, mais hors site classé. 	4
Risques, nuisances et autres servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du cours d'eau du Mars et risque d'inondation 	3
Points de vigilance : L'étude écologique a mis en évidence les enjeux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Eviter la zone humide - Protéger les stations de Streptope à feuilles embrassantes - Préserver le couloir écologique le long du Mars <p style="text-align: center;">Réaliser des travaux hors période de nidification des oiseaux</p>		

6. EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR LES SITES NATURA 2000

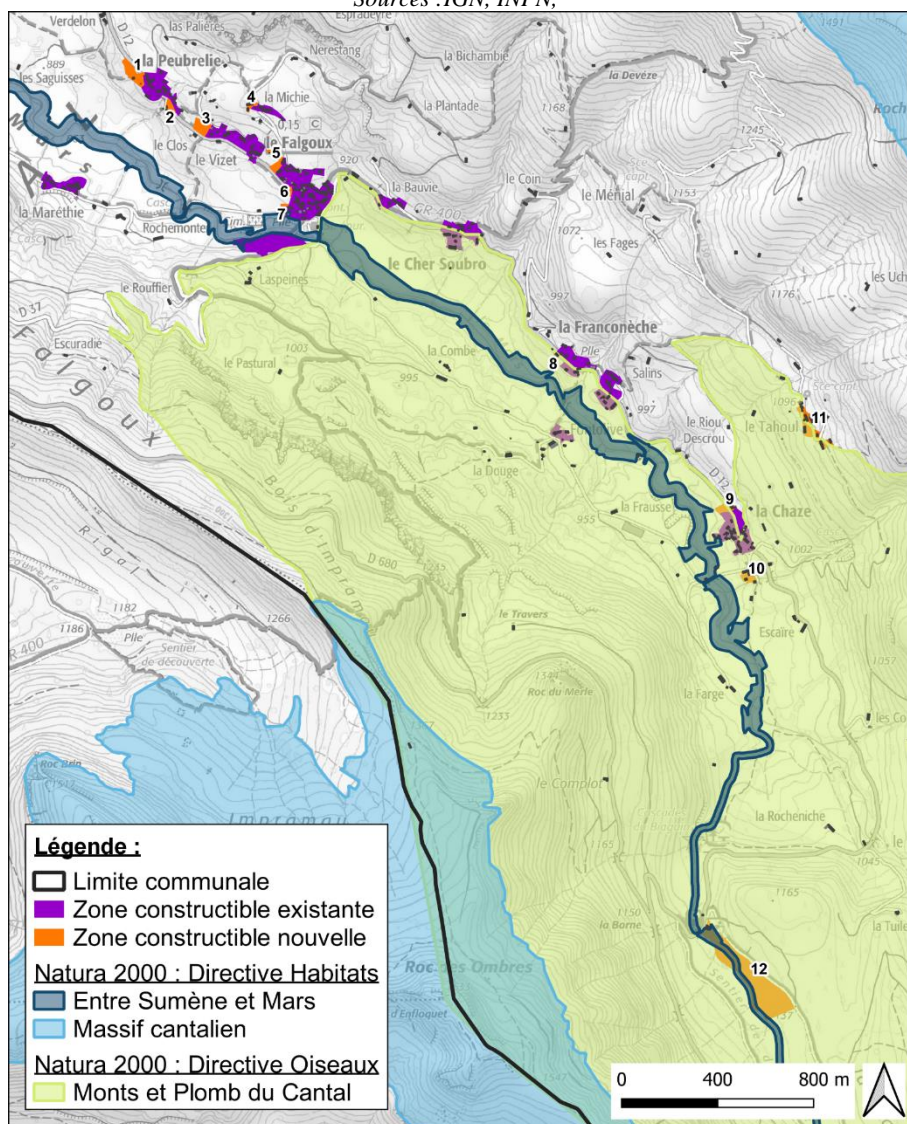
Près de deux-tiers du territoire communal est concerné par l'emprise de trois sites Natura 2000 :

- « Entre Sumène et Mars » concerne le réseau hydrographique au centre du territoire communal,
- « Massif Cantalien » concerne les pourtours montagnards (non habités) au sud,
- « Monts et Plomb du Cantal » couvre toute la moitié sud de la commune.

22 habitats, 12 espèces d'oiseaux et 8 autres espèces faunistiques ou faunistiques d'intérêt communautaire ont été identifiés pour ces trois sites, mais tous ne sont pas présents sur le territoire communal

Illustration 2 : Localisation générale des sites Natura 2000 par rapport aux secteurs aménageables

Sources :IGN, INPN,



INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 « ENTRE SUMENE ET MARS »

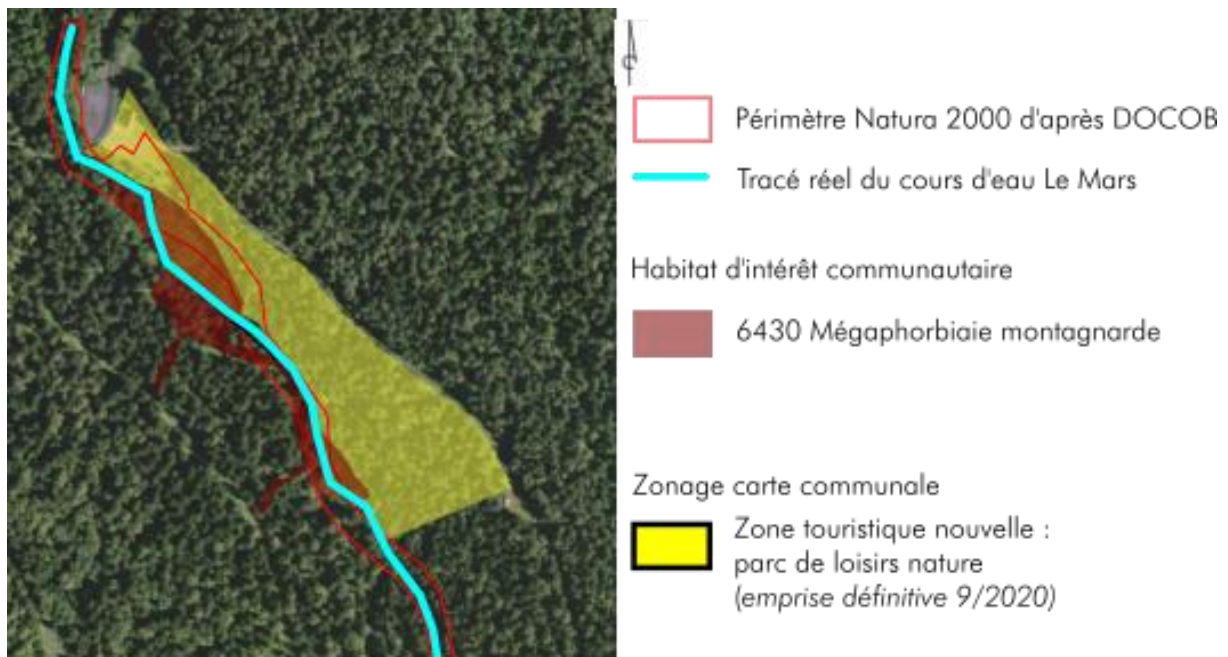
1. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Parmi l'ensemble des zones constructibles, une seule intersecte un habitat d'intérêt communautaire. Il s'agit du projet de parcours ludique au Pont des Eaux. Les autres zones constructibles de la carte communale se situent suffisamment loin du site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » pour ne pas être à l'origine d'incidences sur ses habitats.

Le futur parcours ludique au Pont des Eaux recoupe deux zones humides d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie montagnarde » situées au bord du ruisseau.

Illustration 3 : Localisation de l'habitat d'intérêt communautaire par rapport au Pont des Eaux

Sources : emprise Natura 2000 : DOCOB ; données de terrain : EnviroC 2019



Points de vigilance : Le parcours ludique en tant que tel risque d'avoir une incidence sur l'habitat d'intérêt communautaire « mégaphorbiaie montagnarde » : risque de piétinement et de dégradation.

Par conséquent, le projet d'aménagement a été modifié afin de préserver les zones humides ; la zone de briefing a été déplacée et la plage a été supprimée. (Cf aussi étude écologique en annexe).

2. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour ce site Natura 2000, trois espèces d'intérêt communautaire sont potentiellement présentes, toutes en lien direct avec le cours d'eau : la Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches et le Chabot commun.

Le parcours ludique (au Pont des Eaux) risque d'avoir une incidence sur ces espèces. Une modification du parcours ludique, notamment au niveau de la plage et de la zone de briefing est à prévoir pour préserver le couloir écologique le long du Mars (Cf étude écologique).

Il faudra veiller également à la qualité des projets d'assainissement dans le cadre des permis de construire surtout ceux à proximité des cours d'eau.

INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 « MASSIF CANTALIEN »

3. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Ce site ne recoupe aucune zone constructible de la carte communale et se trouve suffisamment loin (> 500 m) pour pouvoir exclure toute incidence potentielle sur ses habitats d'intérêt communautaire. **L'incidence est donc négligeable sur les habitats d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000.**

4. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour ce site, cinq à six espèces d'intérêt communautaire sont potentiellement présentes (données non identiques entre l'inventaire du DOCOB et la fiche de synthèse Natura 2000) : la Buxbaumie verte (mousse), la Ligulaire de Sibérie (plante), le Murin de Bechstein (chiroptère), ainsi que 3 espèces de papillons : l'Apollon, le Semi-Apollon et le Moiré des Sudètes. Aucune de ces espèces n'a été inventoriée dans l'inventaire du DOCOB sur la commune, ni lors des investigations naturalistes dans la zone du futur parcours ludique. En raison de leurs exigences écologiques assez spécifiques, leur présence dans les secteurs aménageables n'est pas probable.

L'incidence est donc négligeable sur les espèces d'intérêt communautaire de ce site.

INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 « MONTS ET PLOMB DU CANTAL »

5. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Il s'agit ici d'un site identifié au titre de la Directive Oiseaux pour lequel aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié.

Aucune incidence n'est donc possible sur les habitats d'intérêt communautaire.

6. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le DOCOB recense 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Les incidences sont négligeables pour la quasi-totalité des espèces.

Le projet de la carte communale et notamment le parcours ludique au Pont des Eaux a une incidence faible sur le Pic Noir. Cette espèce a été entendue lors des inventaires dans les environs du futur parcours ludique. Il est possible que le projet entraîne un dérangement lointain par le bruit, mais l'incidence restera relativement faible en raison de la taille réduite du parcours ludique (4,1ha) par rapport à l'étendue de la forêt du Falgoux (1741 ha).

7. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DE LA CARTE COMMUNALE

MESURES D'ÉVITEMENT

ME 1 : Suppression de certains secteurs constructibles

Traduction

Dans le cadre de la présente révision de la carte communale actuelle (2005), certains secteurs constructibles seront supprimés et des nouveaux seront créés, en plus de ceux qui seront conservés. En tout, 8,6 ha des zones encore constructibles pour l'habitat seront supprimées, et 3 ha créés. En plus, le projet de parc ludique concerne 4,1 ha. Le bilan global de la révision est donc une très légère réduction des zones constructibles / aménageables, de l'ordre de -1,5 ha.

ME 2 : Évitement de l'habitat d'intérêt communautaire sur le parcours ludique au Pont des eaux et protection de l'Uvulaire

Traduction

L'étude écologique du parcours ludique se trouve en annexe 1. Les mesures sont résumées ci-après :

- Préserver un habitat d'intérêt communautaire et une plante protégée au niveau local sur le secteur du parcours ludique :

- Modifier le plan d'aménagement de manière à préserver la zone humide (mégaphorbiaie) : le plan du projet a été modifié en conséquence, son évolution est présentée à la page 36.
- Pas de descentes au sol dans les zones humides, ni de plage ou de cheminements.

Prévoir un suivi environnemental du chantier avec respect du milieu et des habitats et espèces à préserver : un engagement dans ce sens sera pris par le maître d'ouvrage dans le cadre des mesures environnementales liées au permis d'aménager. Un compte-rendu final devra attester du respect de cette mesure.

ME 3 : Éviter la destruction de nichées d'oiseaux protégées

Traduction

Les travaux pour aménager le parc ludique auront lieu hors période de reproduction des oiseaux (début mars à fin août). Un suivi environnemental du chantier avec compte-rendu final devra attester du respect de cette mesure.

MESURES DE REDUCTION

MR 1 : Limiter la perturbation de la faune forestière

Traduction

Des espèces d'oiseaux protégés sensibles à la fréquentation humaine sont présentes dans les environs boisés du projet de parc ludique, dont le Pic noir.

Le porteur de projet s'engage à sensibiliser les usagers du parcours ludique à l'évitement des bruits en zone naturelle lors de la séance de « briefing ».

MESURES DE COMPENSATION OU D'ACCOMPAGNEMENT

MA 1 : Parcours de sensibilisation sur le parcours ludique

Objectifs

Compenser l'effet intrusif du parcours ludique n° 12 (futur parcours ludique) par un parcours de sensibilisation au milieu naturel local, élaboré en collaboration avec des experts par exemple du PNR des Volcans d'Auvergne, de l'ONF.

8. CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN

Le suivi de la mise en œuvre de la carte communale nécessite d'organiser des indicateurs permettant d'identifier l'évolution future du territoire :

Thématiques	Enjeu	Référent, organisme et ressource	Fréquence de suivi	Indicateur d'évaluation
Fonctionnement écologique	Préservation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	Agence de l'Eau, Collectivités, Syndicats des eaux, Exploitants, Chambre d'Agriculture etc.	Tous les 3 ans	Suivi de la qualité écologique et chimique (selon les critères de la DCE), Prélèvements par usage (AEP, agriculture, industrie) et par type de ressource Capacités résiduelles des stations d'épuration du territoire et adéquation avec les objectifs de développement
	Préserver les boisements associés aux cours d'eau (ripisylve)	Commune du Falgoux / EPCI, SCoT / PNR / ANA (SIG)	Tous les 1 à 3 ans	Suivi des zones ouvertes à l'urbanisation en réservoirs de biodiversité et en corridors écologiques
Paysage et patrimoine	Préserver le cadre de vie	Commune du Falgoux, EPCI, SCoT (SIG)	Tous les 6 ans	Suivi du développement de l'urbanisation à proximité des voies de transport classées bruyantes
	Protection du patrimoine	Commune du Falgoux, CAUE	Tous les 3 ans	Etude d'intégration architecturale et paysagère
Milieu physique et ressources environnementales	Préserver les captages d'alimentation en eau potable	ARS, Conseil Départemental (SATEP)	Tous les 3 ans	Nombre de captages bénéficiant d'un périmètre de protection avec DUP
	Poursuivre le développement des énergies renouvelables	Commune du Falgoux, Suivi des demandes d'aides et de raccordement (ERDF, ADEME), des avis de l'Autorité Environnementale (DREAL), ARPE	Tous les 3 ans	Puissance installée par type de ressource (hydroélectricité, photovoltaïque, bois-énergie, méthanisation, éolien)
	Préservation des espaces naturels et agricoles	Commune du Falgoux, CC, SCoT, Chambre d'agriculture (SIG)	Tous les 3 ans	Suivi des zones agricoles et naturels des documents d'urbanisme Surface de zones A et N
Risques et nuisances	Se protéger face aux risques naturels prévisibles	Préfecture, commune du Falgoux	Tous les 3 ans	Prise en compte des risques naturels